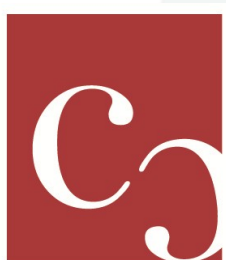


SA ORDISSIMO

33 Avenue Léon Gambetta

92120 MONTROUGE

BILAN AU 31/12/2025



COGESTEN

EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

12 rue du Quatre Septembre - 75002 Paris

Tél : 01 46 86 45 45

secretariat@cogesten.fr - www.cogesten.fr

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	1
<i>Bilan Passif</i>	2
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	3
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	4
<i>Détermination du Résultat Fiscal</i>	5
<i>Règles et méthodes comptables 2</i>	6
<i>Annexe Bilan /1</i>	13
<i>Immobilisations</i>	14
<i>Amortissements</i>	15
<i>Crédit-Bail</i>	16
<i>Provisions au bilan</i>	17
<i>Stocks et en-cours</i>	18
<i>Créances et dettes</i>	19
<i>Charges constatées d'avance</i>	20
<i>Produits à recevoir</i>	21
<i>Charges à payer</i>	22
<i>Produits et Charges exceptionnels</i>	23
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	24
<i>Capital Social et Effectifs</i>	25
<i>Variations des capitaux propres</i>	26
<i>Chiffres clés de l'entreprise</i>	27
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	28
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	29
<i>Tableau de Financement (Valeurs brutes)</i>	30
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	31
<i>Détail de l'Actif</i>	32
<i>Détail du Passif</i>	35
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	37
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	42
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	43
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	44
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	45
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	46
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	47
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	48
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	49
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	50
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	51
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	52
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	53
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	54
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	55
<i>2058A - Déductions diverses</i>	56
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	57
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	58
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	59
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	60
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	61
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	62
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	63
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	64
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	65

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	66
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	67
<i>2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 1</i>	68
<i>2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 2</i>	69
<i>2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 3</i>	70
<i>2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 4</i>	71
<i>2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 5</i>	72
<i>2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 6</i>	73

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	5 932 409	5 095 242	837 167	961 224
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 391 852	33 879	1 357 973	86 637
	Fonds commercial	124 619		124 619	124 619
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				1 136 263
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	125 900	69 690	56 210	36 757
	Autres immobilisations corporelles	286 645	250 041	36 604	56 732
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)					
Participations	2 878 433		2 878 433	1 977 433	
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations	552 128		552 128		
Autres titres immobilisés	50		50	50	
Prêts					
Autres immobilisations financières	68 595		68 595	75 595	
	Total de l'actif immobilisé (III)	11 360 632	5 448 852	5 911 781	4 455 311
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	875 010		875 010	731 681
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 521		6 521	
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 257 034		1 257 034	605 267
	Autres créances	692 908		692 908	778 920
	Charges constatées d'avance	34 812		34 812	65 918
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
Actions propres					
Autres titres	27 143	19 726	7 417	14 033	
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités	684 007		684 007	684 285	
	Total de l'actif circulant (IV)	3 577 435	19 726	3 557 709	2 880 104
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	14 938 067	5 468 577	9 469 490	7 335 415

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

620 723

75 595

(2) dont créances à moins d'un an

2 605 477

1 525 700

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 679 659)	1 679 659	808 235
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 674 554	6 651 902
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 742	6 742
	Report à nouveau	(3 647 046)	(3 259 527)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(247 434)	(387 519)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	16 333	12 333	
	Total des capitaux propres	5 483 808	3 833 167
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	75 000	280 000
	Total des autres fonds propres	75 000	280 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	1 505 918	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	544 269	835 813
	Emprunts et dettes financières divers (2)	390 706	390 479
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 107	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 157 174	1 636 203
	Dettes fiscales et sociales	185 435	197 167
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	93 277	102 141	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes (1)	3 883 887	3 161 803
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif	26 795	60 445
	TOTAL PASSIF	9 469 490	7 335 415
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(247 434,19)	(387 518,84)
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 176 780	2 686 803
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 503 632	1 845 996	3 349 628	2 855 706
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	254 356	79 399	333 755	298 563
	Montant net du chiffre d'affaires	1 757 988	1 925 395	3 683 383	3 154 269
	Production stockée				
	Production immobilisée			269 297	291 866
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				132 438
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			5 400	
	Autres produits			55 794	8 941
Total des produits d'exploitation				4 013 873	3 587 514
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			2 074 936	1 800 398
	Variation de stocks			(143 330)	(108 803)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			811 997	997 023
	Impôts, taxes et versements assimilés			31 960	34 376
	Salaires			729 384	741 887
	Cotisations sociales			260 719	257 334
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			430 589	455 775
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 000	
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			12 122		
Autres charges			34 406	5 822	
Total des charges d'exploitation				4 246 784	4 183 813
RESULTAT D'EXPLOITATION				(232 910)	(596 298)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(232 910)	(596 298)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		9 428
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	2 862	379 751
	Reprises sur dépréciations et provisions		104 658
	Différences positives de change	79 683	
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Total des produits financiers	82 545	493 837
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 396	
	Intérêts et charges assimilées (3)	55 498	73 246
	Différences négatives de change	54 144	344 504
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	116 038	417 750
	RESULTAT FINANCIER	(33 493)	76 087
	RESULTAT COURANT avant impôts	(266 403)	(520 212)
	Produits exceptionnels		137 573
	Charges exceptionnelles		37 209
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		100 364
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	(18 969)	(32 329)
	Total des produits	4 096 419	4 218 924
	Total des charges	4 343 853	4 606 443
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(247 434)	(387 519)
	(2) dont produits concernant les entités liées		
	(3) dont intérêts concernant les entités liées		

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en euros

31/12/2025

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice		
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés	3 236	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités	1 650	
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés		
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %		
	Plus values nettes à court terme		
Plus-values soumises au régime de fusions			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC			
Réintégrations diverses	27 343		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			
	TOTAL I	32 229	
DEDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice		247 434
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 %		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
Majoration d'amortissements			
Abattement sur le bénéfice et exonérations			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC			
Déductions diverses		223 912	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
	TOTAL II		471 347
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
	TOTAUX	32 229	471 347
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (Col 1) PERTE (Col 2)		439 117

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La présente situation au **31/12/2025** a été élaboré et présenté conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Il est précisé que les comptes au **31/12/2025** sont présentés en vis-à-vis de ceux au **31/12/2024** pour l'établissement du Bilan et vis-à-vis du **31/12//2024** pour celui du Compte de Résultat.

Par contre, les tableaux intégrés dans l'annexe légale sont construits depuis le **01/01/2025**, date de l'ouverture de l'exercice en cours, jusqu'à la date du présent bilan.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 469 490** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 096 419** euros et un total **charges** de **4 343 853** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-247 434** euros.

L'exercice débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable :

Application du règlement ANC n°2022-06 A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ce règlement dit "règlement de modernisation des états financiers", introduit plusieurs évolutions du cadre comptable français, notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentré sur les produits et charges ne relevant pas de l'activité normale et courante,
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- Une refonte de la nomenclature des comptes,
- L'introduction de modèles obligatoires de bilan et de compte de résultat,
- La mise en place de tableaux normés dans l'annexe.

Conformément aux dispositions du règlement, cette première application s'effectue de manière prospective, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs, notamment au titre de la nouvelle définition du résultat exceptionnel ou des transferts de charge.

Cette évolution n'a donc pas d'incidence sur la situation financière ni sur le résultat de la société.

Elle se traduit uniquement par des modifications de présentation des états financiers et par une mise à jour de la nomenclature comptable utilisée.

Présentation des états financiers

Lors du premier exercice d'application, la société présente le bilan et le compte de résultat conformément aux nouveaux modèles prévus par le règlement.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent sont également présentés selon ces modèles, dans la colonne "Exercice N-1". Afin d'assurer la comptabilité de présentation entre les exercices, certains reclassements sont opérés dans les données comparatives de l'exercice précédent. En particulier, les produits et les charges exceptionnels constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent dans les postes "Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion",

"Produits et charges exceptionnels sur opérations en capital", et "Dotations et reprises de provisions exceptionnelles", sont regroupés dans la colonne N-1 dans le nouveau poste "Produits exceptionnels" ou "Charges exceptionnelles".

Rubrique	Libellé	Montant
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 563 €
672	Charges d'exploitations antérieures	32 571 €
	Éléments reclassés en "Charges exceptionnelles"	35 134 €
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	127 530 €
772	Produits d'exploitations antérieures	10 043 €
	Éléments reclassés en compte " Produits exceptionnels "	137 573 €

Faits marquants postérieurs à la clôture

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Frais de Recherche & Développement

La Société a poursuivi ses efforts de Recherche & Développement qui ont mené à l'immobilisation des dépenses constatées sur la période, pour un montant total de **269.297** euros.

La société Ordissimo développe et commercialise des produits technologiques à valeur ajoutée et les développements de logiciels constituent à ce titre la part essentielle de son activité.

L'ordinateur **Ordissimo** est constitué d'un hardware sur lequel est installé un système d'exploitation et une suite applicative entièrement repensée pour un usage simplifié.

De nombreux éléments de son Système d'Exploitation (OS : Operating system) ont été modifiés par rapport à une version standard de Linux pour automatiser les fonctionnalités et les adapter au mieux du fonctionnement du hardware.

S'agissant de la suite applicative développée par la société, l'interface utilisateur de chaque application a été repensée pour plus de simplicité et pour offrir toutes les fonctionnalités classiques d'un ordinateur avec une facilité d'utilisation qui rend l'usage possible par un néophyte, contrairement aux ordinateurs traditionnels.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Ces frais de Recherche & Développements sont également consacrés aux Smartphones Ordissimo et à leur surcouche simplifiée.

Conformément à la doctrine Comptable (PCG, art. 331-3), la société immobilise puis amortie sur une période de 5 ans le coût de ces développements car ils répondent à une amélioration du système d'exploitation de l'interface logicielle, tant des nouveaux produits que des produits existants.

Ces frais sont uniquement constitués des salaires et charges sociales des développeurs internes ainsi que des honoraires de quelques prestataires externes.

Ils s'amortissent sur 5 ans à compter de l'exercice suivant leur activation, tandis que les frais de maquettage s'amortissent sur 3 ans selon le même principe.

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Frais de recherche et développement	5 893 971 €	5 639 005 €	254 966 €
Frais de maquettage	38 438 €	24 108 €	14 330 €
Total	5 932 409 €	5 663 113 €	269 296 €
Amortissements cumulés	5 095 242 €	4 701 889 €	393 353 €
Valeur nette comptable	837 167 €	961 224 €	
Amortissements prévisionnels			
2026		331 573 €	
2027		242 402 €	
2028		161 423 €	
2029		76 415 €	
2030		25 355 €	

La société a comptabilisé un Crédit d'impôt Innovation pour un montant de **18.969 euros** en fonction de différents développements menés sur ses technologies au cours de la période.

Gains & pertes de change

A compter de l'exercice clos le 31/12/2024, la société a modifié la méthode de comptabilisation des gains et pertes de change liés aux opérations d'exploitation. Ces derniers, auparavant enregistrés en résultat d'exploitation, sont désormais comptabilisés en résultat financier. Ce changement vise à assurer une présentation plus cohérente avec les pratiques du secteur.

Augmentation de capital

La société Ordissimo a procédé à une augmentation de capital le 1er août 2025 par l'émission de 2.839.108 nouvelles actions ordinaires au prix de souscription de 0.57€ par action dont la valeur nominale de 0.25€ par action.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La société Ordissimo a procédé à une augmentation de capital le 16 Mars 2025 par l'émission de 646 587 nouvelles actions ordinaires au prix de souscription de 0.65€ par action dont la valeur nominale de 0.25€ par action.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Le tableau ci après reprend les durées usuelles d'amortissement pratiquées par la société :

Mode Linéaire

Frais de Recherche & développements	5 ans
Frais de Maquettage	3 ans
Matériels et Outillages Neuf	3 à 5 ans
Matériels et Outillages Occasion	1 à 3 ans
Travaux d'aménagements	8 à 10 ans
Mobilier de bureau	4 à 8 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans
Matériel de transport neuf	5 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Compte tenu du taux de rotation des stocks et de son absence d'obsolescence, il n'y a pas lieu de comptabiliser de provision pour dépréciation de stock au **31/12/2025**.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

S'agissant des autres créances, et notamment celles concernant des clients particuliers, une analyse individuelle a été menée en fonction de leur antériorité et des actions de recouvrement en cours.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

La société a recours à un organisme d'affacturage pour financer son activité aux conditions financières suivantes :

- Commission de financement : Taux Euribor 3 mois + 1,20 %
- Commission d'affacturage avec assurance crédit à 0,35 % (variable selon Chiffre d'Affaires de la société et la taille moyenne des factures financées)
- Montant du fonds de Garantie fixé à 10 % du montant des factures financées avec un minimum de 20.000 euros.

Les factures cédées sont garanties par le Factor dans la limite des plafonds contractuels autorisés en fonction de débiteurs.

Tableau des emprunts et avance BPI :

<u>Garantie</u>	<u>Taux</u> TEG	<u>Emprunts</u> à l'origine	<u>dettes</u> 31/12/2025	<u>dettes</u> moins 1 an	<u>dettes de</u> 1 à 5ans	<u>dettes</u> > 5 ans
Prêt acquisition société	2,06%	1 200 000 €	400 000 €	200 000 €	200 000 €	- €
Emprunt obligataire	9,00%	1 500 000 €	1 500 000 €	- €	1 500 000 €	- €
Emprunts		2 700 000 €	1 900 000 €	200 000 €	1 700 000 €	0 €
Avance OSEO/BPI						
Prêt BPI Innovat.Renv.3	3,50%	750 000 €	75 000 €	75 000 €	0 €	0 €
avances OSEO/BPI		750 000 €	75 000 €	75 000 €	0 €	0 €

Renv.1 : Prêt BNP pour l'acquisition de la société SPHERIS DIGITAL INC.

Renv.2: Emission emprunt obligataire non convertible en action au taux de 9% remboursable in fine.

Renv.3 : Prêt financement immatériel et innovation au taux de 3,96 % mode de remboursement 8 trimestres

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

de différés d'amortissement de capital, suivi de 20 versements trimestriels garantie de 37.500 euros.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission de l'emprunt de 1.200.000 euros souscrit pour le rachat des titres Spheris Digital Inc. se sont élevés à 41.100 euros.

La société a choisit de répartir ces frais par fractions égales sur la durée du crédit.

Cette option a entraîné la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire de 2.000 euros.

Remunération des Dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme dirigeants sociaux d'une SA les mandataires sociaux Président et Directeurs Généraux.

Les rémunérations des dirigeants d'Ordissimo comptabilisées en charge au cours de l'année 2025 mentionnés en euros sont les suivantes :

	<u>Fonction</u>	<u>Rémunération brute</u>
Alexandre Vielle	Président	74.040 euros
Brice Delmotte	Administrateur	72.000 euros

Effectifs salariés et Engagements retraite :

La société ORDISSIMO comptait en 2025 un effectif moyen d'environ 19 salariés dont 6 cadres et 13 employés.

Les engagements pour retraite correspondent aux droits acquis pour les salariés présents au 31/12/2025 et résultent d'un calcul actuariel.

Ils sont théoriquement basés sur l'utilisation des tables de mortalité, des salariés, de l'ancienneté, des taux de turn-over par tranche d'âge, d'un taux d'actualisation et d'un taux de revalorisation des salaires.

Les paramètres suivants ont été retenus pour procéder à cette évaluation :

- Méthode de calcul " Rétrospective prorata temporis "
- Table de mortalité Insee 2020-2022 (donnée provisoire)
- Départ des salariés à leur initiative à 64 ans
- Augmentation annuelle des salaires constante de 2%
- Taux de rotation retenu de 10% dégressif, jusqu'à 50 ans
- Taux d'actualisation de la dette probable fixé à 3.70% par an

Conformément à la recommandation n°2013-02 de l'ANC (Autorité de Normalisation Comptable) et des dernières évolutions de la Norme Internationale IAS 19, Le montant de la dette actuarielle résultant de ces engagements s'élève au 31/12/2025 s'élève à **106.948 euros**.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Déficit reportable en avant :

La société ORDISSIMO conserve au **31/12/2025** un Déficit Fiscal reportable et imputable sur ses bénéfices futurs de **5.374.028 euros**.

Dans l'hypothèse où ce déficit était imputé sur des bénéfices futurs taxés au taux marginal de 25% l'économie future sur les impôts des sociétés peut être évaluée à **1.343.507 euros**.

Frais d'établissement

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels		837 167			837 167
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL		837 167			837 167
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL		837 167			837 167
Dont inscrit au compte 203 du bilan		837 167			

Fonds commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	124 619	
TOTAL	124 619	

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	5 663 113		269 297			5 932 409
Autres	1 379 676		148 917		12 122	1 516 471
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 042 789		418 213		12 122	7 448 880
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	92 464		33 437			125 900
Instal., agencement, aménagement divers	156 545					156 545
Matériel de transport	90 877				17 683	73 194
Matériel de bureau, informatique et mobilier	55 503		1 403			56 906
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	395 388		34 840		17 683	412 546
FINANCIERES						
Participations	1 977 433		901 000			2 878 433
Créances rattachées à des participations			852 128		300 000	552 128
Autres titres immobilisés	50					50
Prêts et autres immobilisations financières	75 595				7 000	68 595
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 053 078		1 753 128		307 000	3 499 207
TOTAL	9 491 256		2 206 182		336 805	11 360 632

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		4 701 889	393 353		5 095 242
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		32 158	1 721		33 879
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			4 734 047	395 074	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		55 707	13 983		69 690
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		124 731	8 522		133 252
	Matériel de transport		68 068	10 968	17 683	61 353
	Matériel de bureau, mobilier		53 394	2 042		55 436
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			301 899	35 515	17 683
TOTAL			5 035 945	430 589	17 683	5 448 852

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	12 333	4 000		16 333
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	12 333	4 000		16 333
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	13 330	6 396		19 726
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	13 330	6 396		19 726
TOTAL GENERAL		25 663	10 396		36 059
Dont dotations et reprises			4 000 6 396		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises	875 010	731 681	143 330	
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	875 010	731 681	143 330	

Créances et Dettes

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		
		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	552 128	552 128	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	68 595	68 595	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 257 034	1 257 034	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	350	350	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 253	4 253	
	Impôts sur les bénéfices	18 969	18 969	
	Taxes sur la valeur ajoutée	30 117	30 117	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	6 325	6 325	
	Débiteurs divers	632 894	632 894	
	Charges constatées d'avance	34 812	34 812	
TOTAL DES CREANCES		2 605 477	2 605 477	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	1 505 918	5 918	1 500 000	
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	8 421	8 421		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	535 848	335 848	200 000	
	Emprunts et dettes financières divers	9 050	9 050		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 157 174	1 157 174		
	Personnel et comptes rattachés	77 948	77 948		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 524	47 524		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	55 643	55 643		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 320	4 320		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	381 656	381 656		
	Autres dettes	93 277	93 277		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		3 876 780	2 176 780	1 700 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		405 000			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		29 988			

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			34 812
Sous-traitants prestataires et cotisations diverses		34 812	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			34 812

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		156 760
Créances rattachées à des participations <i>INTERETS COURUS CREANCES TECHLEASE</i>	<i>1 656</i>	1 656
Autres créances <i>AVOIRS A RECEVOIR</i> <i>AUTRES PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>151 605</i> <i>3 500</i>	155 105

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		257 952
Autres emprunts obligataires <i>Int.courus / autres emp.oblig.</i>	5 918	5 918
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>ASS PROSPECTION BPIFRANCE ALL,UK,SUISSE</i> <i>ASS PROSPECTION BPIFRANCE USA</i> <i>ASSURANCES C.N.E</i>	11 770 124 000 10	135 780
Emprunts et dettes financières divers <i>INTERETS COURUS SUR CPT COURT</i>	19 513	19 513
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACT/N.PARVENUES</i>	49 553	49 553
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL CONGES A PAYER</i> <i>CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER</i> <i>OR - ETAT, CHARGES A PAYER</i>	33 887 11 746 1 555	47 188

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
GARANTIE BAIL MONTROUGE		29 888	
GARANTIE BAIL NICE COTE D'AZUR		1 207	
		31 095	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés		106 948	
		106 948	
Autres engagements			
1) Caution BPI - contre garantie prêt BNP 1.200.000€		37 500	
2) Nantissement du fond de commerce au profit de la BNP			
3) Emprunt obligataire d'1,5M € et les garanties afférentes			1 500 000
		37 500	1 500 000
Total des engagements financiers (1)		175 543	1 500 000
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

1) Garanties sur Prêt BPI 750 k€ - engagement donné: gage espèce donné de 37,5 k€ engagement reçu pour ce prêt à hauteur de 80% (Fonds national de garantie Prêt Innovation + Fonds européen d'investissement) de l'encours soit 60 k€ 2) Garanties sur Prêt BNP 1.200 k€ engagement donné Nantissement du fond de commerce Ordissimo au profit de la BNP à hauteur de l'encours soit 400 k€. engagement reçu de BPI France pour ce prêt à hauteur de 60% de l'encours soit 240 k€ 3) Emprunt obligataire d'1,5M € et les garanties afférentes: --> données: (i) nantissement de 100% des actions d'Ordissimo détenues par Mr Alexandre Vielle le Président d'Ordissimo ainsi que 100% des actions d'Ordissimo détenues par la société Vielle Invest. --> reçus: caution personnelle, solidaire et indivisible dans la limite d'1,5 M€ de Mr Alexandre Vielle, le Président d'Ordissimo

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 232 941,00	0,2500	808 235,25
	Emises pendant l'exercice	3 485 695,00	0,2500	871 423,75
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	6 718 636,00	0,2500	1 679 659,00

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	6	
	Professions intermédiaires		
	Employés	13	
	Ouvriers		
	TOTAL	19	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	808 235			871 424	1 679 659
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 651 902			1 022 651	7 674 554
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 000				1 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	6 742				6 742
Report à nouveau	(3 259 527)	(387 519)			(3 647 046)
Résultat de l'exercice	(387 519)	387 519		(247 434)	(247 434)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	12 333			4 000	16 333
TOTAL	3 833 167			1 650 641	5 483 808

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 833 167

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 833 167

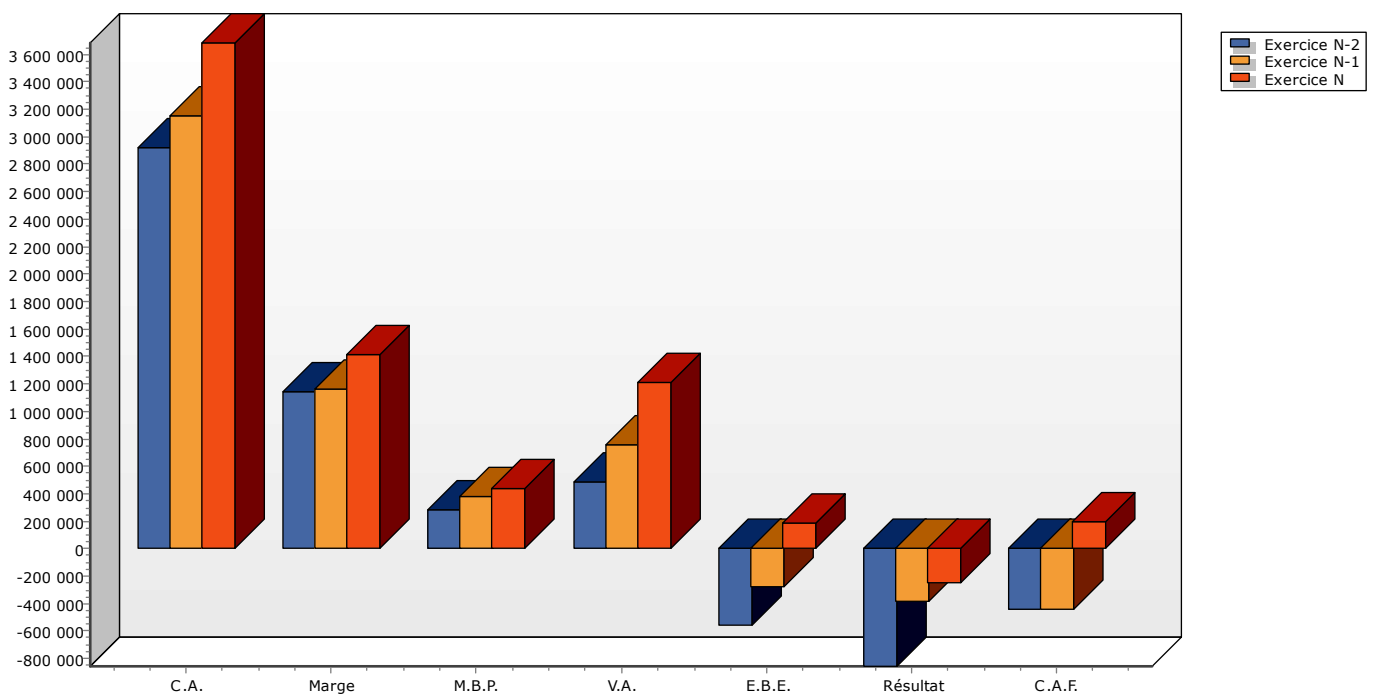
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 650 641

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024	Variation N/N-1		31/12/2023
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	3 683 383	3 154 269	529 114	16,77	2 924 550
Marge commerciale <i>% sur vente de marchandises</i>	1 418 021 42,33	1 164 111 40,76	253 910	21,81	1 139 080 42,57
Marge brute de production <i>% sur production</i>	435 418 72,20	384 992 65,21	50 426	13,10	279 380 53,17
Valeur ajoutée <i>% sur CA</i>	1 209 076 32,83	757 517 24,02	451 559	59,61	487 173 16,66
Excédent brut d'exploitation <i>% sur CA</i>	187 013 5,08	(276 080) -8,75	463 093	-167,7	(552 613) -18,90
Résultat net comptable <i>% sur CA</i>	(247 434) -6,72	(387 519) -12,29	140 085	-36,15	(856 101) -29,27
Capacité d'autofinancement	200 273	(439 932)	640 205	-145,5	(444 102)
Besoin en fonds de roulement <i>Nombre de jours de CA</i>	1 396 496 136,49	185 830 21,21	1 210 666	651,49	1 396 675 171,92
Rotations (en jours)					
- Stock marchandises	139,38	135,43			461,87
- Stock produits finis					
- Crédit fournisseurs	137,35	197,15			352,53
- Crédit clients	118,16	61,08			211,16



Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 683 383	100,00	3 154 269	100,00	529 114	16,77
Ventes de marchandises	3 349 628	90,94	2 855 706	90,53	493 922	17,30
- Achats de marchandises	2 074 936	61,95	1 800 398	63,05	274 538	15,25
- Variation stocks de marchandises	(143 330)	-4,28	(108 803)	-3,81	(34 527)	31,73
MARGE COMMERCIALE	1 418 021	42,33	1 164 111	40,76	253 910	21,81
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services	333 755	9,06	298 563	9,47	35 192	11,79
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée	269 297	7,31	291 866	9,25	(22 570)	-7,73
PRODUCTION DE L'EXERCICE	603 052	16,37	590 429	18,72	12 623	2,14
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	2 021 073	54,87	1 754 540	55,62	266 533	15,19
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance	167 634	4,55	205 437	6,51	(37 804)	-18,40
- Achats non stockés	35 557	0,97	32 777	1,04	2 780	8,48
- Autres charges externes	608 806	16,53	758 809	24,06	(150 003)	-19,77
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	811 997	22,04	997 023	31,61	(185 026)	-18,56
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	1 209 076	32,83	757 517	24,02	451 559	59,61
+ Subventions						
- Impôts, taxes sur rémunérations	12 560	0,34	13 067	0,41	(507)	-3,88
- Autres impôts et taxes	19 400	0,53	21 309	0,68	(1 909)	-8,96
- Salaires	729 384	19,80	741 887	23,52	(12 503)	-1,69
- Cotisations sociales	260 719	7,08	257 334	8,16	3 385	1,32
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	187 013	5,08	(276 080)	-8,75	463 093	167,74
+ Reprises sur amortissements et provisions			132 438	4,20	(132 438)	-100,0
+ Pds des cessions d'immos incorp. et corp.	5 400	0,15			5 400	
+ Autres produits de gestion courante	55 794	1,51	8 941	0,28	46 853	524,02
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	434 589	11,80	455 775	14,45	(21 186)	-4,65
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées	12 122	0,33			12 122	
- Autres charges de gestion courante	34 406	0,93	5 822	0,18	28 584	490,97
RÉSULTAT EXPLOITATION	(232 910)	-6,32	(596 298)	-18,90	363 388	60,94
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	82 545	2,24	493 837	15,66	(411 292)	-83,28
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	116 038	3,15	417 750	13,24	(301 712)	-72,22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(266 403)	-7,23	(520 212)	-16,49	253 808	48,79
Produits exceptionnels			137 573	4,36	(137 573)	-100,0
- Charges exceptionnelles			37 209	1,18	(37 209)	-100,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			100 364	3,18	(100 364)	-100,0
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(18 969)	-0,51	(32 329)	-1,02	13 360	41,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(247 434)	-6,72	(387 519)	-12,29	140 085	36,15

Tableau des Emplois et Ressources

Règlement ANC 2022-06		Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice			
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Immobilisations incorporelles		406 091	279 744
	Immobilisations corporelles		34 840	73 943
	Immobilisations financières		1 453 128	1 207
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)			
	Réductions de capitaux propres et prélèvements			11 287
	Remboursements de dettes financières (b)		460 294	403 101
	TOTAL DES EMPLOIS		2 354 353	769 282
Détermination de la Capacité d'autofinancement	<i>Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)</i>		187 013	(276 080)
	+ <i>Autres produits (d'exploitation)</i>		55 794	8 941
	- <i>Autres charges (d'exploitation)</i>		34 406	5 822
	+ <i>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</i>			
	+ <i>Produits financiers</i>		82 545	114 086
	- <i>Charges financières</i>		109 642	417 750
	+ <i>Produits exceptionnels</i>			137 573
	- <i>Charges exceptionnelles</i>			33 209
	- <i>Participation des salariés aux fruits de l'expansion</i>			
	- <i>Impôts sur les bénéfices</i>		(18 969)	(32 329)
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE		200 273	(439 932)
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice		200 273	(439 932)
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		5 400	
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		7 000	
	Augmentation des capitaux propres :			
	Augmentation de capital ou apports		871 424	11 287
	Augmentation des autres capitaux propres		1 022 651	
	Augmentation des dettes financières (b) (c)		1 519 581	112 446
	TOTAL DES RESSOURCES		3 626 329	(316 199)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			1 271 976	(1 085 481)

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

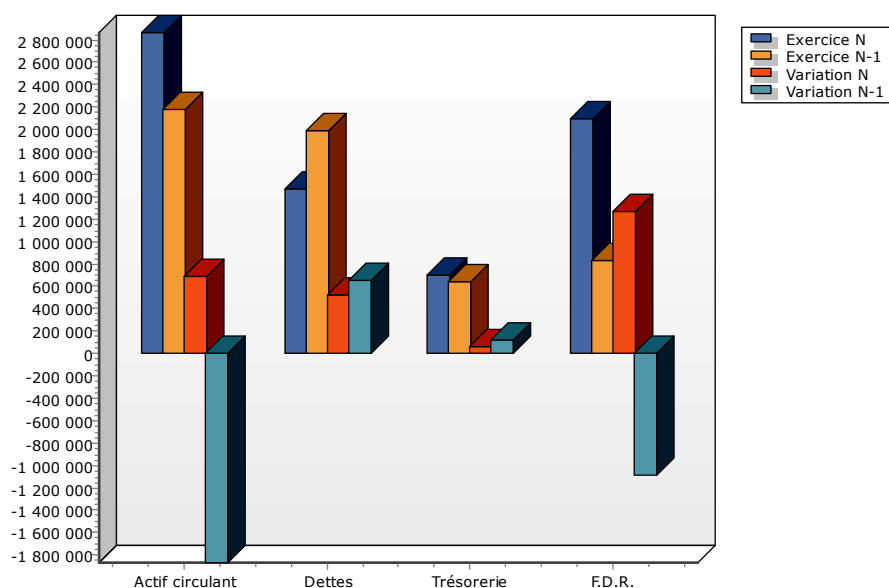
Etat exprimé en euros

Etat en valeurs brutes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks	731 681	875 010	143 330	108 803
	Clients	605 267	1 257 034	651 766	(1 368 042)
	Autres créances	844 838	734 241	(110 597)	(608 915)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 181 786	2 866 285	684 499	(1 868 154)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	1 636 203	1 157 174	479 029	598 427
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	359 753	312 615	47 139	58 882
	TOTAL DETTES A COURT TERME	1 995 956	1 469 789	526 167	657 309
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		185 830	1 396 496	1 210 666	(1 210 845)
TRESORERIE	Disponible	711 649	711 150	(499)	120 528
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	70 229	8 421	(61 808)	(4 837)
	TOTAL TRESORERIE	641 419	702 729	61 310	125 364
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		827 249	2 099 225	1 271 976	(1 085 481)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Filiales et participations

1	0
---	---

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL ORDISSIMO FINANCE	(365 019)	100,00	7 500	7 500	358 669
SARL SUBSTANTIEL SERVICES	(73 374)	100,00	7 500	7 500	65 696
SPH Digital INC (clôture 31/12/25 = 1,175 // moyen 2025 = 1,1306)	461 964	100,00	1 962 433	1 962 433	
SAS TECHLEASE HOLDING	901 000	100,00	901 000	901 000	550 473
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL ORDISSIMO FINANCE		147 813	50		
SARL SUBSTANTIEL SERVICES		55 572	9 835		
SPH Digital INC (clôture 31/12/25 = 1,175 // moyen 2025 = 1,1306)		1 665 406	16 152		
SAS TECHLEASE HOLDING					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

TECHLEASE HOLDING La société a été créée en juin 2025 et que le premier exercice clôturera au 31/12/2026.

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	5 911 781	<i>62,43</i>	4 455 311	<i>60,74</i>	1 456 470	<i>32,69</i>
Frais de développement	837 167	<i>8,84</i>	961 224	<i>13,10</i>	(124 056)	<i>-12,91</i>
203000 FRAIS DE DEVELOPPEMENT	5 932 409	<i>62,65</i>	5 663 113	<i>77,20</i>	269 297	<i>4,76</i>
280300 AMORT.FRAIS DEVELOPPEMENT	(5 095 242)	<i>-53,81</i>	(4 701 889)	<i>-64,10</i>	(393 353)	<i>-8,37</i>
Concessions brevets et droits similaires	1 357 973	<i>14,34</i>	86 637	<i>1,18</i>	1 271 336	<i>N/S</i>
205000 MARQUE ET TECHNOLOGIE PIX STAR	1 365 450	<i>14,42</i>	92 393	<i>1,26</i>	1 273 057	<i>N/S</i>
205100 LOGICIELS	26 402	<i>0,28</i>	26 402	<i>0,36</i>		
280500 AMORT.CONCESSIONS,BREVETS,LIC.	(7 476)	<i>-0,08</i>	(5 808)	<i>-0,08</i>	(1 668)	<i>-28,72</i>
280510 AMORT.CONCESSIONS BREV	(26 402)	<i>-0,28</i>	(26 349)	<i>-0,36</i>	(53)	<i>-0,20</i>
Fonds Commercial	124 619	<i>1,32</i>	124 619	<i>1,70</i>		
207000 FONDS DE COMMERCE	124 619	<i>1,32</i>	124 619	<i>1,70</i>		
Immobilisations incorp en cours, avcs et acptes			1 136 263	<i>15,49</i>	(1 136 263)	<i>-100,00</i>
232000 IMMOB.INCORPORELLES EN COURS			1 136 263	<i>15,49</i>	(1 136 263)	<i>-100,00</i>
Installations techniques, matériel et outillage	56 210	<i>0,59</i>	36 757	<i>0,50</i>	19 453	<i>52,92</i>
215000 MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTR.	125 900	<i>1,33</i>	92 464	<i>1,26</i>	33 437	<i>36,16</i>
281500 AMORT.MAT.OUTILL.INDUSTRIELS	(69 690)	<i>-0,74</i>	(55 707)	<i>-0,76</i>	(13 983)	<i>-25,10</i>
Autres immobilisations corporelles	36 604	<i>0,39</i>	56 732	<i>0,77</i>	(20 129)	<i>-35,48</i>
218100 INSTALLATION GENERALE AMENAG.	156 545	<i>1,65</i>	156 545	<i>2,13</i>		
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	73 194	<i>0,77</i>	90 877	<i>1,24</i>	(17 683)	<i>-19,46</i>
218300 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	46 891	<i>0,50</i>	45 488	<i>0,62</i>	1 403	<i>3,09</i>
218400 MOBILIER	10 015	<i>0,11</i>	10 015	<i>0,14</i>		
281810 AMORT.AUTRES INST.GENERALES	(133 252)	<i>-1,41</i>	(124 731)	<i>-1,70</i>	(8 522)	<i>-6,83</i>
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	(61 353)	<i>-0,65</i>	(68 068)	<i>-0,93</i>	6 715	<i>9,86</i>
281830 AMORT.MAT.BUR.ET INFORMATIQUE	(45 521)	<i>-0,48</i>	(43 584)	<i>-0,59</i>	(1 937)	<i>-4,44</i>
281840 AMORTISSEMENT DU MOBILIER	(9 915)	<i>-0,10</i>	(9 810)	<i>-0,13</i>	(105)	<i>-1,07</i>
Participations	2 878 433	<i>30,40</i>	1 977 433	<i>26,96</i>	901 000	<i>45,56</i>
261101 PARTICIP. ORDISSIMO FINANCE	7 500	<i>0,08</i>	7 500	<i>0,10</i>		
261102 PARTICIP. SUBST.SERVICES	7 500	<i>0,08</i>	7 500	<i>0,10</i>		
261104 TDP SPH DIGITAL LIMITED 2.200.000 \$	1 962 433	<i>20,72</i>	1 962 433	<i>26,75</i>		
261105 PARTICIP. TECHLEASE	901 000	<i>9,51</i>			901 000	
Créances rattachées à des participations	552 128	<i>5,83</i>			552 128	
267100 CREANCE RATTACHEE TECHLEASE	550 473	<i>5,81</i>			550 473	
267800 INTERETS COURUS CREANCES TECHLE	1 656	<i>0,02</i>			1 656	
Autres titres immobilisés	50		50			
271100 ACTIONS	50		50			
Autres immobilisations financières	68 595	<i>0,72</i>	75 595	<i>1,03</i>	(7 000)	<i>-9,26</i>
275000 DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERSES	1 207	<i>0,01</i>	1 207	<i>0,02</i>		
275070 DEPOT GARANTIE BAIL MONTRouGE	29 888	<i>0,32</i>	29 888	<i>0,41</i>		
275072 DEPOTS DE GARANTIE BPI FINANCT	37 500	<i>0,40</i>	44 500	<i>0,61</i>	(7 000)	<i>-15,73</i>
TOTAL IV - Actif Circulant NET	3 557 709	<i>37,57</i>	2 880 104	<i>39,26</i>	677 604	<i>23,53</i>
Marchandises	875 010	<i>9,24</i>	731 681	<i>9,97</i>	143 330	<i>19,59</i>
370000 STOCKS DE MARCHANDISES ORDISSIMO	667 179	<i>7,05</i>	536 517	<i>7,31</i>	130 662	<i>24,35</i>
370080 STOCKS DE MARCHANDISES MUST WO	207 831	<i>2,19</i>	195 163	<i>2,66</i>	12 668	<i>6,49</i>

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Avances & acomptes versés sur commandes		6 521	<i>0,07</i>			6 521	
409100	AVANCES FOURNISSEURS	6 521	<i>0,07</i>			6 521	
Créances clients et comptes rattachés		1 257 034	<i>13,27</i>	605 267	<i>8,25</i>	651 766	<i>107,68</i>
041D	Collectif clients débiteurs	1 091 751	<i>11,53</i>	444 941	<i>6,07</i>	646 810	<i>145,37</i>
041D 1	COLLECTIF CLIENT MUST WORLD	165 283	<i>1,75</i>	160 326	<i>2,19</i>	4 956	<i>3,09</i>
Autres créances		692 908	<i>7,32</i>	778 920	<i>10,62</i>	(86 012)	<i>-11,04</i>
040D	Collectif fournisseurs débiteurs	6 882	<i>0,07</i>	7 082	<i>0,10</i>	(200)	<i>-2,82</i>
040D 1	COLLECTIF FOURNISSEUR MUST WORL			32		(32)	<i>-100,00</i>
409800	AVOIRS A RECEVOIR	151 605	<i>1,60</i>	168 181	<i>2,29</i>	(16 576)	<i>-9,86</i>
425037	AVANCE LALLIAUME VIRGINIE	200		200			
425053	AVANCE DIATT A MARIE	150		350		(200)	<i>-57,14</i>
437330	OR - MUTUELLE	4 253	<i>0,04</i>	2 507	<i>0,03</i>	1 746	<i>69,64</i>
444000	ETAT,IMPOT SUR LES BENEFICES	18 969	<i>0,20</i>	32 329	<i>0,44</i>	(13 360)	<i>-41,33</i>
445602	TVA DED SUR IMMOBILISATIONS	281				281	
445606	TVA DED SUR AUTRES BIENS.SERVICES	8 551	<i>0,09</i>	38 401	<i>0,52</i>	(29 850)	<i>-77,73</i>
445652	TVA DED AUTOL. S/ PRESTATION IN	345				345	
445662	TVA DED AUTOL. S/ ACQUISITION IN	13 423	<i>0,14</i>			13 423	
445710	TVA COLLECTEE 20%			117		(117)	<i>-100,00</i>
445720	TVA COL AUTOL. S/ ACQUISITION IN			2 980	<i>0,04</i>	(2 980)	<i>-100,00</i>
445752	TVA COL AUTOL. S/ PRESTATION IN			940	<i>0,01</i>	(940)	<i>-100,00</i>
445806	TVA SUR FACTURES A RECEVOIR	7 518	<i>0,08</i>	43 246	<i>0,59</i>	(35 728)	<i>-82,62</i>
451003	C/C SPH DIGITAL	6 325	<i>0,07</i>	3 758	<i>0,05</i>	2 567	<i>68,32</i>
462000	CREANCES KAEELIS S/CESSIONS TITRES	800	<i>0,01</i>	800	<i>0,01</i>		
467015	ORDISSIMO FINANCES	358 669	<i>3,79</i>	348 490	<i>4,75</i>	10 178	<i>2,92</i>
467016	SUBSTANTIEL SERVICES	65 696	<i>0,69</i>	66 228	<i>0,90</i>	(532)	<i>-0,80</i>
467501	AMAZON SELLER CENTRAL FR	8 356	<i>0,09</i>	6 939	<i>0,09</i>	1 418	<i>20,43</i>
467502	AMAZON SELLER CENTRAL ALLEMAG	5 819	<i>0,06</i>	7 922	<i>0,11</i>	(2 104)	<i>-26,55</i>
467503	AMAZON SELLER CENTRAL ITALIE	232		200		32	<i>15,90</i>
467504	AMAZON SELLER CENTRAL ESPAGNE	778	<i>0,01</i>	153		625	<i>407,51</i>
467505	AMAZON SELLER CENTRAL POLAND (65		177		(112)	<i>-63,28</i>
467506	AMAZON SELLER CENTRAL PAYS BAS	165		221		(55)	<i>-25,01</i>
467507	AMAZON SELLER CENTRAL UK	1 807	<i>0,02</i>	2 425	<i>0,03</i>	(618)	<i>-25,48</i>
467509	AMAZON SELLER CENTRAL BELGIQUE	1 000	<i>0,01</i>	1 661	<i>0,02</i>	(660)	<i>-39,77</i>
467902	BNP FACTOR - FONDS DE GARANTIE #2	17 500	<i>0,18</i>	30 060	<i>0,41</i>	(12 560)	<i>-41,78</i>
467903	BNP FACTOR - FONDS DE RESERVE #23	10 020	<i>0,11</i>	10 020	<i>0,14</i>		
468700	AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	3 500	<i>0,04</i>	3 500	<i>0,05</i>		
Charges constatées d'avance		34 812	<i>0,37</i>	65 918	<i>0,90</i>	(31 106)	<i>-47,19</i>
486100	CHARGES D'EXPL.CONST.D'AVANCE	34 812	<i>0,37</i>	65 918	<i>0,90</i>	(31 106)	<i>-47,19</i>
Valeurs mobilières de placement		7 417	<i>0,08</i>	14 033	<i>0,19</i>	(6 616)	<i>-47,15</i>
503101	ACTIONS ORDISSIMO	27 143	<i>0,29</i>	27 363	<i>0,37</i>	(220)	<i>-0,81</i>
590300	PROVIS.DEP. ACTION ORDISSIMO	(19 726)	<i>-0,21</i>	(13 330)	<i>-0,18</i>	(6 396)	<i>-47,98</i>
Disponibilités		684 007	<i>7,22</i>	684 285	<i>9,33</i>	(278)	<i>-0,04</i>
511201	REMISE FACTOR SELLSY	21 602	<i>0,23</i>	10 391	<i>0,14</i>	11 211	<i>107,89</i>
511205	REMISE PAYPAL SELLSY	1 939	<i>0,02</i>	991	<i>0,01</i>	948	<i>95,61</i>
511208	REMISE AMAZON SELLSY	4 527	<i>0,05</i>	3 060	<i>0,04</i>	1 467	<i>47,93</i>
511220	RGLT FNAC			179		(179)	<i>-100,00</i>
511222	RGLT BOULANGER	747	<i>0,01</i>	1 714	<i>0,02</i>	(967)	<i>-56,41</i>
511223	REMISE AMAZON DE	3 784	<i>0,04</i>	3 392	<i>0,05</i>	392	<i>11,56</i>
511224	REMISE AMAZON UK	2 698	<i>0,03</i>	2 109	<i>0,03</i>	589	<i>27,91</i>
511225	REMISE AMAZON ES	773	<i>0,01</i>			773	
511226	REMISE AMAZON IT	120		250		(130)	<i>-51,98</i>
511227	REMISE AMAZON NL			250		(250)	<i>-100,00</i>
511231	REMISE AMAZON BE	250				250	
512000	SOCIETE GENERALE 20082412	8 283	<i>0,09</i>	33 636	<i>0,46</i>	(25 353)	<i>-75,37</i>
512300	BP RIVES DE PARIS (€) EUR 21216195818	41 868	<i>0,44</i>	84 206	<i>1,15</i>	(42 338)	<i>-50,28</i>

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	
		31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		%
512305	BP RIVES DE PARIS (\$) USD	238		442	0,01	(204)	-46,21
512400	BP RIVES DE PARIS (£) GBP	566	0,01	595	0,01	(30)	-4,98
512600	PAYPAL (€) EUR	6 637	0,07	1 272	0,02	5 365	421,80
512602	PAYPAL GBP (£)	4 137	0,04	4 484	0,06	(347)	-7,75
512603	STRIPE €	4 020	0,04	871	0,01	3 149	361,63
512604	PAYPAL PLN	450		444	0,01	6	1,28
512700	BNP PARIBAS (€) EUR	298 849	3,16	66 201	0,90	232 648	351,43
512701	BNP PARIBAS (\$) USD	266 312	2,81	449 586	6,13	(183 275)	-40,77
512800	BANQUE BOURSE DIRECTE	14 254	0,15	14 033	0,19	220	1,57
530000	CAISSE ORDISSIMO	1 340	0,01	759	0,01	581	76,54
530080	CAISSE MUST WORLD	614	0,01	5 419	0,07	(4 805)	-88,67
TOTAL DUBILAN ACTIF		9 469 490	100,00	7 335 415	100,00	2 134 075	29,09

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	5 483 808	<i>57,91</i>	3 833 167	<i>52,26</i>	1 650 641	<i>43,06</i>
Capital Social ou individuel	1 679 659	<i>17,74</i>	808 235	<i>11,02</i>	871 424	<i>107,82</i>
101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 679 659	<i>17,74</i>	808 235	<i>11,02</i>	871 424	<i>107,82</i>
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 674 554	<i>81,05</i>	6 651 902	<i>90,68</i>	1 022 651	<i>15,37</i>
104100 PRIMES D'EMISSION	7 674 554	<i>81,05</i>	6 651 902	<i>90,68</i>	1 022 651	<i>15,37</i>
Réserve légale	1 000	<i>0,01</i>	1 000	<i>0,01</i>		
106100 RESERVE LEGALE	1 000	<i>0,01</i>	1 000	<i>0,01</i>		
Autres réserves	6 742	<i>0,07</i>	6 742	<i>0,09</i>		
106800 AUTRES RESERVES	6 742	<i>0,07</i>	6 742	<i>0,09</i>		
Report à nouveau	(3 647 046)	<i>-38,51</i>	(3 259 527)	<i>-44,44</i>	(387 519)	<i>-11,89</i>
119000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBIT.	(3 647 046)	<i>-38,51</i>	(3 259 527)	<i>-44,44</i>	(387 519)	<i>-11,89</i>
Résultat de l'exercice	(247 434)	<i>-2,61</i>	(387 519)	<i>-5,28</i>	140 085	<i>36,15</i>
Provisions réglementées	16 333	<i>0,17</i>	12 333	<i>0,17</i>	4 000	<i>32,43</i>
145000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	16 333	<i>0,17</i>	12 333	<i>0,17</i>	4 000	<i>32,43</i>
TOTAL II - Autres fonds propres	75 000	<i>0,79</i>	280 000	<i>3,82</i>	(205 000)	<i>-73,21</i>
Avances conditionnées	75 000	<i>0,79</i>	280 000	<i>3,82</i>	(205 000)	<i>-73,21</i>
167610 EMPRUNT OSEO 550000€ - INNOVATIO			55 000	<i>0,75</i>	(55 000)	<i>-100,00</i>
167620 EMPRUNT BPIFRANCE 750000€ OSEO	75 000	<i>0,79</i>	225 000	<i>3,07</i>	(150 000)	<i>-66,67</i>
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	3 883 887	<i>41,01</i>	3 161 803	<i>43,10</i>	722 084	<i>22,84</i>
Autres emprunts obligataires	1 505 918	<i>15,90</i>			1 505 918	
163000 EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON CONVE	1 500 000	<i>15,84</i>			1 500 000	
163800 Int.courus / autres emp.oblig.	5 918	<i>0,06</i>			5 918	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	544 269	<i>5,75</i>	835 813	<i>11,39</i>	(291 545)	<i>-34,88</i>
168840 INTERETS C.N.E.	68		103		(34)	<i>-33,33</i>
164502 EMPRUNT BNP 1 200 000€	400 000	<i>4,22</i>	600 000	<i>8,18</i>	(200 000)	<i>-33,33</i>
168101 ASS PROSPECTION BPIFRANCE ALL,UK,	11 770	<i>0,12</i>	41 472	<i>0,57</i>	(29 702)	<i>-71,62</i>
168103 ASS PROSPECTION BPIFRANCE USA	124 000	<i>1,31</i>	124 000	<i>1,69</i>		
168841 ASSURANCES C.N.E	10		10			
580000 VIREMENTS DE FONDS	84				84	
511202 OR - REMISE CB AXELOR	97				97	
511203 OR - REMISE CHQ AXELOR	278				278	
511209 REMISE STRIPES AXELOR	1 040	<i>0,01</i>	1 115	<i>0,02</i>	(76)	<i>-6,79</i>
511214 REMISE VIR MUST WORLD	6 502	<i>0,07</i>	1 757	<i>0,02</i>	4 744	<i>269,96</i>
511220 RGLT FNAC	127				127	
511227 REMISE AMAZON NL	17				17	
511229 REMISE AMAZON SE	30				30	
511233 REMISE AMAZON IR	246				246	
512100 ORDISSIMO RMBT CLIENT			309		(309)	<i>-100,00</i>
164000 EMPRUNT EN ATT DE DECAISSEMENT			67 048	<i>0,91</i>	(67 048)	<i>-100,00</i>
Emprunts et dettes financières divers	390 706	<i>4,13</i>	390 479	<i>5,32</i>	228	<i>0,06</i>
165000 DEPOT & CAUTIONNEMENT RECUS	9 050	<i>0,10</i>	9 050	<i>0,12</i>		
455005 C/C VIELLE INVEST	351 668	<i>3,71</i>	300 000	<i>4,09</i>	51 668	<i>17,22</i>
455001 C/C VIELLE ALEXANDRE	364		343		21	<i>6,10</i>
455002 C/C BERLY DE BUIGNE CHRISTOPHE	8 693	<i>0,09</i>	54 380	<i>0,74</i>	(45 686)	<i>-84,01</i>

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
455003	C/C DELMOTTE BRICE	491	0,01	8 050	0,11	(7 559)	-93,90
455004	C/C VIELLE JULIEN	927	0,01	927	0,01		
455860	INTERETS COURUS SUR CPT COURT	19 513	0,21	17 729	0,24	1 784	10,06
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		7 107	0,08			7 107	
419100	CLIENTS ACOMPTES S/COMMANDES	7 107	0,08			7 107	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 157 174	12,22	1 636 203	22,31	(479 029)	-29,28
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	1 046 351	11,05	1 255 122	17,11	(208 771)	-16,63
040C 1	COLLECTIF FOURNISSEUR MUST WORL	61 270	0,65	115 893	1,58	(54 623)	-47,13
408100	FOURNISSEURS FACT/N.P.ARVENUES	49 553	0,52	265 188	3,62	(215 635)	-81,31
Dettes fiscales et sociales		185 435	1,96	197 167	2,69	(11 732)	-5,95
421000	OR - REMUNERATIONS ORDISSIMO	35 444	0,37	32 459	0,44	2 985	9,20
421080	MW - REMUNERATION MUST WORLD	8 617	0,09	10 296	0,14	(1 679)	-16,31
428210	PERSONNEL CONGES A PAYER	33 887	0,36	39 156	0,53	(5 269)	-13,46
431000	OR - URSSAF	23 210	0,25	21 539	0,29	1 671	7,76
431001	MW - URSSAF	4 017	0,04	4 903	0,07	(886)	-18,08
437200	OR - CAISSE RETRAITE HUMANIS	5 774	0,06	5 452	0,07	322	5,91
437311	MW - RETRAITE HUMANIS	869	0,01	1 038	0,01	(169)	-16,24
437320	OR - PREVOYANCE MALAKOFF	1 908	0,02	1 959	0,03	(50)	-2,57
438200	CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER	11 746	0,12	13 443	0,18	(1 697)	-12,62
442100	OR - RETENUE A LA SOURCE	2 765	0,03	2 276	0,03	489	21,46
442101	MW - RETENUE A LA SOURCE			2 580	0,04	(2 580)	-100,00
445501	TVA A DECAISSER	35 073	0,37	48 157	0,66	(13 084)	-27,17
445652	TVA DED AUTOL. S/ PRESTATION IN			940	0,01	(940)	-100,00
445662	TVA DED AUTOL. S/ ACQUISITION IN			2 977	0,04	(2 977)	-100,00
445710	TVA COLLECTEE 20%	4 328	0,05			4 328	
445714	TVA COLLECTEE VENTE PARTICULIER	2 474	0,03	8 023	0,11	(5 549)	-69,16
445720	TVA COL AUTOL. S/ ACQUISITION IN	13 423	0,14			13 423	
445752	TVA COL AUTOL. S/ PRESTATION IN	345				345	
448600	OR - ETAT, CHARGES A PAYER	1 555	0,02	1 969	0,03	(415)	-21,05
Autres dettes		93 277	0,99	102 141	1,39	(8 864)	-8,68
041C	Collectif clients créditeurs	76 778	0,81	86 824	1,18	(10 046)	-11,57
041C 1	COLLECTIF CLIENT MUST WORLD	15 497	0,16	11 612	0,16	3 885	33,46
467302	DETAIL CB EN ATT DE DECAISSEMENT	39		154		(115)	-74,60
467303	CB CARTE BNPE	963	0,01	3 552	0,05	(2 589)	-72,89
TOTAL V - Ecarts de conversion et différences d'évaluat		26 795	0,28	60 445	0,82	(33 650)	-55,67
477000	DIFFERENCE CONV. PASSIF	26 795	0,28	60 445	0,82	(33 650)	-55,67
TOTAL DU BILAN PASSIF		9 469 490	100,00	7 335 415	100,00	2 134 075	29,09

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	4 013 873	108,97	3 587 514	113,74	426 359	11,88
Ventes de marchandises	3 349 628	90,94	2 855 706	90,53	493 922	17,30
Ventes de marchandises FRANCE	1 503 632	40,82	2 071 555	65,67	(567 923)	-27,42
707000 OR - VENTES DE MARCHANDISES FR 20	427 574	11,61	886 332	28,10	(458 758)	-51,76
707150 OR - VENTES DE MARCHANDISES FR 5.5	1 553	0,04	2 172	0,07	(619)	-28,50
707282 MW - VENTES DE MARCHANDISES FR 2	676 147	18,36	688 084	21,81	(11 937)	-1,73
707301 VTE PARTICULIER ALLEMAGNE (DE)	57 888	1,57	45 495	1,44	12 393	27,24
707302 VTE PARTICULIER AUTRICHE (AT)	3 670	0,10	3 005	0,10	665	22,13
707303 VTE PARTICULIER BELGIQUE (BE)	11 058	0,30	14 441	0,46	(3 383)	-23,42
707304 VTE PARTICULIER BULGARIE (BG)	318	0,01			318	
707305 VTE PARTICULIER CHYPRE (CY)	172				172	
707307 VTE PARTICULIER DANEMARK (DK)	317	0,01	630	0,02	(313)	-49,68
707308 VTE PARTICULIER ESPAGNE (ES)	2 668	0,07	3 002	0,10	(335)	-11,14
707309 VTE PARTICULIER ESTONIE (EE)			210	0,01	(210)	-100,00
707310 VTE PARTICULIER FINLANDE (FI)	200	0,01			200	
707311 VTE PARTICULIER FRANCE (FR)	249 046	6,76	329 870	10,46	(80 824)	-24,50
707312 VTE PARTICULIER GRECE (GR)	202	0,01	167	0,01	34	20,54
707313 VTE PARTICULIER HONGRIE (HU)	197	0,01			197	
707314 VTE PARTICULIER IRLANDE (IE)	1 833	0,05	2 886	0,09	(1 053)	-36,48
707315 VTE PARTICULIER ITALIE (IT)	5 734	0,16	5 147	0,16	588	11,42
707316 VTE PARTICULIER LETTONIE (LV)	124		159	0,01	(35)	-21,95
707318 VTE PARTICULIER LUXEMBOURG (LU)	964	0,03	890	0,03	74	8,28
707320 VTE PARTICULIER PAYS-BAS (NL)	5 227	0,14	6 651	0,21	(1 424)	-21,41
707321 VTE PARTICULIER POLOGNE (PL)	1 656	0,04	1 256	0,04	400	31,88
707322 VTE PARTICULIER PORTUGAL (PT)	1 543	0,04	2 379	0,08	(836)	-35,14
707323 VTE PARTICULIER REP. TCHEQUE (CZ)	207	0,01	318	0,01	(111)	-34,98
707324 VTE PARTICULIER ROUMANIE (RO)	420	0,01	210	0,01	210	100,00
707327 VTE PARTICULIER SUEDE (SE)	702	0,02	1 156	0,04	(455)	-39,31
707500 OR - VENTES DE MARCHANDISES UE	54 214	1,47	77 097	2,44	(22 883)	-29,68
Ventes de marchandises EXPORT	1 845 996	50,12	784 151	24,86	1 061 845	135,41
707959 OR - VENTES DE MARCHANDISES HUE	58 369	1,58	176 024	5,58	(117 654)	-66,84
707960 OR - VENTES HUE HORS CHAMP TERRI	1 785 808	48,48	608 127	19,28	1 177 680	193,66
707999 MW - VENTES DE MARCHANDISES HUE	1 819	0,05			1 819	
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	333 755	9,06	298 563	9,47	35 192	11,79
Production vendue Services FRANCE	254 356	6,91	198 901	6,31	55 455	27,88
706000 OR - P.S DIVERSES ET REMISES CCIALE	195 057	5,30	102 571	3,25	92 486	90,17
708020 OR - LOCATION L.GAMBETTA SOUMIS	58 200	1,58	58 200	1,85		
708021 OR - LOCATION L.GAMBETTA NON SO			5 850	0,19	(5 850)	-100,00
708080 MW - PRESTATION SERVICES 20%	1 099	0,03	(604)	-0,02	1 704	281,85
708500 OR - FRAIS DE PORT HUE SPH			32 810	1,04	(32 810)	-100,00
708582 MW - FRAIS DE PORT 20%			75		(75)	-100,00
Production vendue Services EXPORT	79 399	2,16	99 662	3,16	(20 263)	-20,33
706500 P.S GOOGLE ADSENSE	70 430	1,91	92 664	2,94	(22 235)	-23,99
706501 P.S TABOOLA UK	8 969	0,24	6 998	0,22	1 972	28,18
Montant net du chiffre d'affaires	3 683 383	100,00	3 154 269	100,00	529 114	16,77
Production immobilisée	269 297	7,31	291 866	9,25	(22 570)	-7,73
721000 PRODUCT.IMMOBILISATIONS INCORP	269 297	7,31	291 866	9,25	(22 570)	-7,73

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Reprises sur amts, dépréciations et provisions				132 438	4,20	(132 438)	-100,00
781600	REPRISES PROVISIONS DIVERSES			105 074	3,33	(105 074)	-100,00
781740	REPRISE PROVISION CLIENTS			27 364	0,87	(27 364)	-100,00
Pdts des cessions immo incorp. corp.		5 400	0,15			5 400	
757200	PROD.CESS.DES IMMO.CORPORELLES	5 400	0,15			5 400	
Autres produits d'exploitation		55 794	1,51	8 941	0,28	46 853	524,02
758000	PRODUITS DIVERS GEST.COURANTE	55 794	1,51	1 281	0,04	54 513	N/S
758700	INDEMNITES D'ASSURANCE			7 660	0,24	(7 660)	-100,00
Total des charges d'exploitation		4 246 784	115,30	4 183 813	132,64	62 971	1,51
Achats de marchandises		2 074 936	56,33	1 800 398	57,08	274 538	15,25
607100	OR - ACHATS DE MARCHANDISES	20 982	0,57	24 864	0,79	(3 881)	-15,61
607180	MW - ACHATS DE MARCHANDISES	117 988	3,20	92 027	2,92	25 961	28,21
607500	OR - ACHATS DE MARCHANDISES HUE	434 691	11,80	682 476	21,64	(247 784)	-36,31
607501	ACHATS DE MARCHANDISES SPHERIS D	1 144 881	31,08	464 266	14,72	680 615	146,60
607503	FRAIS ACCESSOIRES DROITS DOUANES	32 723	0,89	34 955	1,11	(2 232)	-6,39
607505	FRAIS AMAZON (+ AUTRES MARKET PL	60 870	1,65	69 572	2,21	(8 702)	-12,51
607506	TRANSPORTS SUR ACHATS	6 331	0,17	36 613	1,16	(30 283)	-82,71
607510	OR - ACHATS DE MARCHANDISES UE	4 648	0,13	5 253	0,17	(605)	-11,51
607520	ECO-PARTICIPATION	1 399	0,04			1 399	
607981	MW - ACHATS DE MARCHANDISES UE	250 238	6,79	389 160	12,34	(138 922)	-35,70
607982	MW - ACHATS DE MARCHANDISES HUE	185	0,01	1 212	0,04	(1 027)	-84,73
Variation de stocks de marchandises		(143 330)	-3,89	(108 803)	-3,45	(34 527)	-31,73
603700	OR - VARIATION STOCKS MARCHANDIS	(130 662)	-3,55	(19 185)	-0,61	(111 477)	-581,07
603780	MW - VARIATION STOCKS MARCHANDI	(12 668)	-0,34	(89 618)	-2,84	76 950	85,86
Autres achats et charges externes		811 997	22,04	997 023	31,61	(185 026)	-18,56
604000	PRESTATAIRES FRANCE	63 856	1,73	56 982	1,81	6 874	12,06
604080	MW - PRESTATAIRES FRANCE	24 000	0,65	28 048	0,89	(4 048)	-14,43
604100	PRESTATAIRES R ET D	24 200	0,66	38 108	1,21	(13 908)	-36,50
604500	PRESTATAIRES HORS CEE	51 957	1,41	68 035	2,16	(16 078)	-23,63
604510	PRESTATAIRES CEE	3 621	0,10	14 065	0,45	(10 444)	-74,26
604511	PRESTATAIRES ALLEMAGNE			200	0,01	(200)	-100,00
606110	ELECTRICITE	11 755	0,32	10 178	0,32	1 576	15,49
606120	EAU	712	0,02	807	0,03	(94)	-11,69
606160	CARBURANTS	3 726	0,10	3 711	0,12	14	0,39
606300	PETIT OUTILLAGE	4 217	0,11	4 767	0,15	(550)	-11,53
606380	MW - PETIT OUTILLAGE	3 251	0,09	3 079	0,10	173	5,61
606400	FOURNIT.ET PETIT MAT.BUREAU	11 895	0,32	10 234	0,32	1 661	16,23
611000	NETTOYAGE LOCAUX	6 980	0,19	7 526	0,24	(545)	-7,24
613200	LOC IMMOB 33 AV LEON GAMBETTA	132 852	3,61	129 445	4,10	3 408	2,63
613201	LOCATIONS PARKING MONTROUGE	2 067	0,06	2 067	0,07		
613280	MW - LOC IMMOB METROPOLE NICE C	10 166	0,28	12 161	0,39	(1 994)	-16,40
613281	MW - LOCATION NICE PARKING	859	0,02	818	0,03	41	5,00
613300	LOC ALLEMAGNE	2 916	0,08	2 662	0,08	254	9,54
613500	LOCATIONS MOBILIERES FR	1 953	0,05	485	0,02	1 469	303,06
613580	LOCATION MOBILIERE - UE	709	0,02	1 640	0,05	(931)	-56,77
614200	CH LOC 33 AV LEON GAMBETTA	14 527	0,39	11 166	0,35	3 361	30,10
614280	CH LOC METROPOLE NICE COTE D'AZ	2 444	0,07	1 411	0,04	1 033	73,21
615520	ENTR.REP.MATERIEL DE TRANSPORT	2 298	0,06	6 949	0,22	(4 651)	-66,93
615600	MAINTENANCE			611	0,02	(611)	-100,00
615601	LOCATION ALARME VERISURE	1 241	0,03	1 181	0,04	60	5,08
615680	MW - MAINTENANCE			1 800	0,06	(1 800)	-100,00
616000	ASS GROUPAMA FLOTTE VEHICULES	7 295	0,20	4 576	0,15	2 719	59,43
616100	ASS MMA MRP	8 422	0,23	7 040	0,22	1 382	19,63

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
616110	ASS BPIFRANCE INVALIDITE DECES E	2 625	0,07	2 625	0,08		
616200	ASSURANCES EMPRUNTS	1 200	0,03	1 200	0,04		-0,01
617000	ETUDES ET RECHERCHES	14 330	0,39	15 700	0,50	(1 370)	-8,73
618500	FRAIS COLLOQUE SEMINAIRE CONF.	288	0,01	297	0,01	(9)	-3,05
621400	REFACTURATION DELAMARRE	40 300	1,09	40 000	1,27	300	0,75
622100	COMMISSIONS BIMPLI	132		164	0,01	(33)	-19,86
622200	COMMISSIONS VERSES SUR VENTES	829	0,02	829		829	
622500	REMUNERATIONS D'AFFACTURAGE	5 494	0,15	8 006	0,25	(2 512)	-31,38
622600	HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	72 540	1,97	71 143	2,26	1 397	1,96
622610	HONORAIRES AVOCATS JURIDIQUE			3 647	0,12	(3 647)	-100,00
622615	HONORAIRES COMMISSAIRE AU CPT	20 270	0,55	21 000	0,67	(730)	-3,48
622630	HONORAIRES DIVERS	23 592	0,64	30 060	0,95	(6 468)	-21,52
622700	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	2 068	0,06	211	0,01	1 856	878,01
623000	PUBLICITE HORS CAMPAGNE TV	1 130	0,03	1 165	0,04	(35)	-2,99
623001	WEBMARKETING FRANCE	4 974	0,14	8 514	0,27	(3 540)	-41,58
623002	WEBMARKETING UE	20 662	0,56	29 037	0,92	(8 375)	-28,84
623003	PUB ENSEIGNES DISTRIB FRANCE			115		(115)	-100,00
623010	PARRAINAGE TV (DOT & ASILE)			101 236	3,21	(101 236)	-100,00
623020	ACHATS PRESSE-FRANCE			12 000	0,38	(12 000)	-100,00
623031	EDITION / FABRICATION UE	1 379	0,04	1 996	0,06	(617)	-30,91
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	2 912	0,08	2 772	0,09	140	5,05
623380	MW - FOIRE ET EXPOSITION	2 476	0,07			2 476	
624200	OR - TRANSPORTS SUR VENTES	51 263	1,39	72 526	2,30	(21 263)	-29,32
624250	OR - TRANSPORTS SUR VENTES UE	20		101		(81)	-80,25
624280	MW - TRANSPORTS SUR VENTES	13 314	0,36	13 404	0,42	(91)	-0,68
624880	MW - TRANSPORTS DIVERS			128		(128)	-100,00
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS MUST	1 380	0,04	756	0,02	624	82,58
625116	DEPL. SARGHA EDDY			755	0,02	(755)	-100,00
625117	PHILIPPE IMBERT - NOTE DE FRAI	3 510	0,10	3 378	0,11	132	3,89
625129	OLIVIER GIBASSIER - NOTE DE FR	1 668	0,05	3 000	0,10	(1 332)	-44,40
625150	DEPL. VIELLE ALEXANDRE	5 494	0,15	4 252	0,13	1 242	29,21
625161	DEPL. FREDERIK CHEVILLOT	2 528	0,07	3 259	0,10	(731)	-22,42
625175	DEPL. TOURANCHEAU	448	0,01	424	0,01	24	5,64
625178	DEPL. ARCHAS AURELIE	4 426	0,12	4 925	0,16	(500)	-10,14
625190	DEPL. DELMOTTE BRICE	1 412	0,04	159	0,01	1 254	789,26
625192	DEPL. CAMILLE ROUSSEL	2 951	0,08	507	0,02	2 444	482,27
625199	DEPL. MARTINS JOSE	6 931	0,19	6 053	0,19	878	14,51
625700	FRAIS DE RECEPTIONS	1 786	0,05	533	0,02	1 253	235,21
626000	AFFRANCHISSEMENT LA POSTE	5 253	0,14	5 690	0,18	(438)	-7,69
626011	ROUTAGE ENVOI	182		44		138	310,83
626040	FRAIS HOTLINE	1 000	0,03	2 000	0,06	(1 000)	-50,00
626101	TELEPHONE/MOBILE	3 381	0,09	3 700	0,12	(319)	-8,63
626102	HEBERGEMENT & INTERNET	35 518	0,96	43 153	1,37	(7 635)	-17,69
626181	MW - FRAIS DE TELECOMMUNICATIO			477	0,02	(477)	-100,00
626182	MW - INTERNET	2 335	0,06	4 277	0,14	(1 942)	-45,39
627200	COMMISSIONS SUR EMPRUNT	6 844	0,19	6 863	0,22	(19)	-0,27
627800	AUTRES FRAIS BANCAIRES	15 279	0,41	15 117	0,48	162	1,07
627810	COMMISSIONS CB ORDISSIMO	1 206	0,03	1 406	0,04	(199)	-14,19
627820	COMMISSIONS PAYPAL	2 270	0,06	2 413	0,08	(143)	-5,94
627850	COMMISSIONS STRIPE UE	5 766	0,16	1 854	0,06	3 912	211,00
627880	MW - FRAIS BANCAIRE	4 828	0,13	5 102	0,16	(274)	-5,36
627881	MW - COMMISSIONS CB MUST WORLD	21		43		(22)	-51,74
628100	CONCOURS DIVERS (COTISATION..)	12 122	0,33	6 335	0,20	5 787	91,36
628180	MW - CONCOURS DIVERS (COTISATION.	3 741	0,10	3 749	0,12	(8)	-0,22
Impôts, taxes et versements assimilés		31 960	0,87	34 376	1,09	(2 416)	-7,03
631200	OR - TAXE D'APPRENTISSAGE	3 852	0,10	3 769	0,12	83	2,21
631201	MW - TAXE D'APPRENTISSAGE	1 099	0,03	1 334	0,04	(234)	-17,57
631300	OR - PART. D'EMPLOYEUR FORMATION	5 911	0,16	5 789	0,18	122	2,11
631301	MW - PART. D'EMPLOYEUR FORMATI	1 697	0,05	2 029	0,06	(332)	-16,36
633800	AUTRES COT ASSIMILES SUR REMUNE			146		(146)	-100,00
635110	CET (CFE-CVAE)	12 403	0,34	11 420	0,36	983	8,61

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
635130	IMPOTS LOCAUX	1 157	0,03	1 157	0,04		
635140	* TAXE S/VEHICULES TOURISME	3 236	0,09	2 954	0,09	282	9,55
635150	TAXES BUREAUX	2 604	0,07	3 350	0,11	(746)	-22,27
635400	CARTES GRISES			468	0,01	(468)	-100,00
635810	TAXES DIVERSES			1 960	0,06	(1 960)	-100,00
Salaires		729 384	19,80	741 887	23,52	(12 503)	-1,69
641100	OR - SALAIRE, COMMISSION, APPOINTE	567 506	15,41	561 353	17,80	6 153	1,10
641121	REMUNERATIONS STAGIAIRES	1 188	0,03			1 188	
641180	MW - SALAIRE, COMMISSION, APPOINT	161 646	4,39	175 270	5,56	(13 624)	-7,77
641200	CONGES PAYES	(5 269)	-0,14	133		(5 401)	N/S
641420	OR - PRIMES DE TRANSPORT	2 713	0,07	2 598	0,08	115	4,43
641440	OR - INDEMN. RUPTURE CONVENTION	1 600	0,04	2 533	0,08	(933)	-36,84
Cotisations sociales		260 719	7,08	257 334	8,16	3 385	1,32
645100	OR - COTISATIONS A L'URSSAF	143 385	3,89	135 357	4,29	8 028	5,93
645101	MW - COTISATIONS A L'URSSAF	23 024	0,63	24 663	0,78	(1 639)	-6,65
645310	OR - COTISATIONS RETRAITE HUMANI	36 115	0,98	35 116	1,11	999	2,84
645311	MW - COTISATIONS RETRAITE HUMAN	5 742	0,16	6 919	0,22	(1 177)	-17,01
645320	OR - COTISATIONS PREVOYANCE	5 252	0,14	5 034	0,16	218	4,34
645321	MW - COTISATIONS PREVOYANCE	598	0,02	660	0,02	(62)	-9,33
645330	OR - COTISATIONS MUTUELLE	2 547	0,07	2 780	0,09	(233)	-8,39
645331	MW - COTISATIONS MUTUELLE	1 217	0,03	1 516	0,05	(299)	-19,74
645400	OR - COTISATIONS AUX ASSEDIC	20 933	0,57	20 289	0,64	644	3,18
645401	MW - COTISATIONS AUX ASSEDIC	6 898	0,19	7 495	0,24	(597)	-7,97
645800	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	(1 697)	-0,05	57		(1 754)	N/S
647500	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 260	0,03	1 655	0,05	(395)	-23,87
647700	OR-MW TICKETS RESTAURANTS	17 413	0,47	17 981	0,57	(568)	-3,16
649000	INDEMNITES - AVANTAGE EN NATURE	(1 967)	-0,05	(2 187)	-0,07	220	10,07
Dotations aux amortissements		430 589	11,69	455 775	14,45	(25 186)	-5,53
681110	MW - DOT. AMORT IMMO INCORPOREL	53 485	1,45	30 842	0,98	22 643	73,42
681111	DOT. AMORT. FRAIS DEVELOPPEMENT	341 589	9,27	389 589	12,35	(48 000)	-12,32
681120	MW - DOT. AMORT IMMO CORPORELL	27 222	0,74	25 034	0,79	2 188	8,74
681125	DOT. AMORT. MAT. INST. TECHNI. (L)	319	0,01	1 415	0,04	(1 096)	-77,43
681126	DOT. AMORT. INST. GENERAL.	7 752	0,21	8 062	0,26	(310)	-3,85
681127	DOT. AMORT. MAT. DE TRANSPORT			492	0,02	(492)	-100,00
681128	DOT. AMORT. MOB. ET MAT. BUREAU	222	0,01	342	0,01	(119)	-34,96
Dotations aux provisions sur actif circulant		4 000	0,11			4 000	
681760	DOT. AT. AMORTISSEMENT DEROGATOI	4 000	0,11			4 000	
Valeurs comptables immos incorp. corp. cédées		12 122	0,33			12 122	
657100	VAL. RES. DES IMMO. INCORPORELLES	12 122	0,33			12 122	
Autres charges		34 406	0,93	5 822	0,18	28 584	490,97
654000	PERTE SUR CREANCE IRRECOUVRABLE	3 293	0,09	2 272	0,07	1 022	44,97
658000	AUTRES CHARGES DIVERSES	29 463	0,80	1 626	0,05	27 837	N/S
671250	* AMENDES NON DEDUCTIBLES			1 925	0,06	(1 925)	-100,00
658200	PENALITES ET AUTRES CHARGES	1 650	0,04			1 650	
Résultat d'exploitation		(232 910)	-6,32	(596 298)	-18,90	363 388	60,94
Total des produits financiers		82 545	2,24	493 837	15,66	(411 292)	-83,28
Autres intérêts et produits assimilés		2 862	0,08	9 428	0,30	(6 566)	-69,64
763800	INTERETS CREANCES TECHLEASE	1 656	0,04			1 656	
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 206	0,03	9 428	0,30	(8 222)	-87,21

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Reprises sur dépréciations et provisions				379 751	12,04	(379 751)	-100,00
786550	REPRISE PROV.PERTE DE CHANGE			362 882	11,50	(362 882)	-100,00
786600	REP.PROV.DEPREC.VAL.PLACEMENT			9 369	0,30	(9 369)	-100,00
786620	REPRISES SUR DEPRECIATIONS ORDIS			7 500	0,24	(7 500)	-100,00
Différences positives de change		79 683	2,16	104 658	3,32	(24 975)	-23,86
766000	GAINS DE CHANGE OPE. FINANCIERE	79 683	2,16	104 658	3,32	(24 975)	-23,86
Total des charges financières		116 038	3,15	417 750	13,24	(301 712)	-72,22
Dotations financières aux amort. et provisions		6 396	0,17			6 396	
686650	DOTATION DEP.TITRES ORDISSIMO	6 396	0,17			6 396	
Intérêts et charges assimilées		55 498	1,51	73 246	2,32	(17 748)	-24,23
661160	INTERETS DES EMPRUNTS	33 730	0,92	51 464	1,63	(17 735)	-34,46
661500	INTERETS DES COMPTES COURANTS	19 513	0,53	17 729	0,56	1 784	10,06
661600	AGIOS COURANTS	1 562	0,04	1 685	0,05	(123)	-7,28
665000	ESCOMPTES ACCORDES	502	0,01	2 368	0,08	(1 866)	-78,80
668000	AUTRES FRAIS FINANCIERS	192	0,01			192	
Différences négatives de change		54 144	1,47	344 504	10,92	(290 360)	-84,28
666000	PERTES DE CHANGE FINANCIERE	54 144	1,47	344 504	10,92	(290 360)	-84,28
Résultat financier		(33 493)	-0,91	76 087	2,41	(109 580)	-144,02
Résultat courant avant impôts		(266 403)	-7,23	(520 212)	-16,49	253 808	48,79
Produits exceptionnels				137 573	4,36	(137 573)	-100,00
Produits exceptionnels				137 573	4,36	(137 573)	-100,00
771800	AUTRES PRODUITS EXCEPT.GESTION			127 530	4,04	(127 530)	-100,00
772000	PRODUITS D'EXPLOIT.ANTERIEURS			10 043	0,32	(10 043)	-100,00
Charges exceptionnelles				37 209	1,18	(37 209)	-100,00
Charges exceptionnelles				37 209	1,18	(37 209)	-100,00
671800	AUTRES CHARGES EXCEPT.GESTION			638	0,02	(638)	-100,00
672000	CHARGES D'EXPLOIT.ANTERIEURES			32 571	1,03	(32 571)	-100,00
687250	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			4 000	0,13	(4 000)	-100,00
Résultat exceptionnel				100 364	3,18	(100 364)	-100,00
Impôts sur les bénéfices		(18 969)	-0,51	(32 329)	-1,02	13 360	41,33
695007	CREDIT IMPOT INNOVATION	(18 969)	-0,51	(32 329)	-1,02	13 360	41,33
Résultat de l'exercice		(247 434)	-6,72	(387 519)	-12,29	140 085	36,15



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2026)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012025 et clos le 31122025		Régime simplifié d'imposition <input type="checkbox"/>	Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		Si PME innovante <input type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SA ORDISSIMO			
SIRET	44327351100040		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
33 Avenue Léon Gambetta			
92120 MONTROUGE			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	DEVELT LOGICIELS & MAT INFORMA	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal <input type="text" value="0"/>	Bénéfice imposable à 15% <input type="text"/>	Déficit <input type="text" value="439 117"/>
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="text"/>			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>
Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI <input type="checkbox"/>			
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)			
Base d'imposition <input type="text"/>	Chiffre d'affaires <input type="text"/>	Taux d'imposition <input type="text"/>	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (notice n°2065-SD)			
Base d'imposition <input type="text"/>	Taux d'imposition <input type="text"/>		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts		<input type="text"/>	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.		<input type="text"/>	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		<input type="text"/>	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		<input checked="" type="checkbox"/> OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé <input type="text" value="ACD"/>
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
COGESTEN 12 rue du Quatre Septembre 75002 PARIS Tél : +33 1 46 86 45 45		MICHAU E SELARL 21 AVENUE HOCHÉ 75008 PARIS Tél : 01 53 93 71 93	
Identité du déclarant :			
Date :	Lieu : MONTROUGE		
Qualité et nom du signataire : PRESIDENT			
Signature :		VIELLE ALEXANDRE	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>	prestataire :	COGESTEN 12 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE 75002 PARIS	315652461

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SA ORDISSIMO**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SA ORDISSIMO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 33 Avenue Léon Gambetta		92120 MONTROUGE	
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *	
Numéro SIRET * 4 4 3 2 7 3 5 1 1 0 0 0 4 0			
		Exercice N, clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement*		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TO TAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TO TAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété: *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SA ORDISSIMO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.679.659.....)	DA	1 679 659	808 235
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 674 554	6 651 902
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	6 742	6 742
	Report à nouveau	DH	(3 647 046)	(3 259 527)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(247 434)	(387 519)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	16 333	12 333
	TO TAL (I)	DL	5 483 808	3 833 167
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN	75 000	280 000
TO TAL (II)		DO	75 000	280 000
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	1 505 918	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	544 269	835 813
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	390 706	390 479
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 107	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 157 174	1 636 203
	Dettes fiscales et sociales	DY	185 435	197 167
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	93 277	102 141
Compte régul.	EB			
	EC	3 883 887	3 161 803	
	ED	26 795	60 445	
	EE	9 469 490	7 335 415	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 176 780	2 686 803
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 421	70 229	

Désignation de l'entreprise : SA ORDISSIMO							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 503 632	FB	1 845 996	FC	3 349 628	2 855 706	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	254 356	FH	79 399	FI	333 755	298 563	
		FJ	1 757 988	FK	1 925 395	FL	3 683 383	3 154 269	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN	269 297	291 866	
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		132 438	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	5 400		
Autres produits (1) (11)					FQ	55 794	8 941		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 013 873	3 587 514	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 074 936	1 800 398	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	(143 330)	(108 803)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	811 997	997 023	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	31 960	34 376	
	Salaires et traitements *					FY	729 384	741 887	
	Cotisations sociales (10)					FZ	260 719	257 334	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	430 589	455 775
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	4 000	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	12 122		
	Autres charges (12)					GE	34 406	5 822	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 246 784	4 183 813	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(232 910)	(596 298)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 862	9 428	
	Reprises sur dépréciations					GM		379 751	
	Différences positives de change					GN	79 683	104 658	
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
Total des produits financiers (V)						GP	82 545	493 837	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	6 396		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	55 498	73 246	
	Différences négatives de change					GS	54 144	344 504	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	116 038	417 750	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(33 493)	76 087	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(266 403)	(520 212)	

Désignation de l'entreprise SA ORDISSIMO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	137 573
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	37 209
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	100 364
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(18 969) (32 329)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 096 419 4 218 924
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 343 853 4 606 443
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(247 434) (387 519)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
A8			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles dont cotisations facultatives Madelin A10 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SA ORDISSIMO**

Néant *

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				1		2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ	5 663 113		D8		D9	269 297
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	1 379 676		KE		KF	148 917
CORPORELLES	Terrains				KG			KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ			KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM			KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2	KP			KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3	KS	92 464		KT		KU	33 437
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	156 545		KW		KX	
		Matériel de transport *			KY	90 877		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	55 503		LC		LD	1 403
	Emballages récupérables et divers *			LE				LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK			LL		LM	
	TOTAL III				LN	395 388		LO		LP	34 840
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T
Autres participations				8U	1 977 433		8V		8W	1 753 128	
Autres titres immobilisés				1P	50		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	75 595		1U		1V		
TOTAL IV				LQ	2 053 078		LR		LS	1 753 128	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	9 491 256		ØH		ØJ	2 206 182	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ	5 932 409	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV	12 122	LW	1 516 471	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	125 900	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	156 545	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	17 683	MQ	73 194	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	56 906	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY		NG	17 683	NH	412 546	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX	300 000	ØY	3 430 562	ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	50	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	7 000	2F	68 595	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ	307 000	NK	3 499 207	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	336 805	ØL	11 360 632	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 | 12 | 20 | 25

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SA ORDISSIMO** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA ORDISSIMO							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	4 701 889	EL	393 353	EM		EN	5 095 242
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	32 158	PF	1 721	PG		PH	33 879
TOTAL I		RK	4 734 047	RM	395 074	RN		RO	5 129 120
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	55 707	QA	13 983	QB		QC	69 690
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	124 731	QE	8 522	QF		QG	133 252
	Matériel de transport	QH	68 068	QI	10 968	QJ	17 683	QK	61 353
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	53 394	QM	2 042	QN		QO	55 436
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	301 899	QV	35 515	QW	17 683	QX	319 731
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	5 035 945	ØP	430 589	ØQ	17 683	ØR	5 448 852
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP	SR			

Désignation de l'entreprise : SA ORDISSIMO					Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	12 333	TM	4 000	TN	16 333
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	12 333	TS	4 000	TT	16 333
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D	
			6E	6F	6G	6H	
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
			9U	9V	9W	9X	
	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	13 330	6Y	6 396	6Z	7A
TOTAL III	7B	13 330	TY	6 396	TZ	UA	19 726
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	25 663	UB	10 396	UC	UD	36 059
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	4 000	UF			
		UG	6 396	UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SA ORDISSIMO				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	552 128	UM	552 128	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	68 595	UV	68 595	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 257 034		1 257 034					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	350		350					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	4 253		4 253					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	18 969		18 969				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	30 117		30 117				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	6 325		6 325					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	632 894		632 894					
	Charges constatées d'avance		VS	34 812		34 812					
	TOTAUX			VT	2 605 477	VU	2 605 477	VV			
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	1 505 918		5 918		1 500 000				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	8 421		8 421					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	535 848		335 848		200 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	9 050		9 050						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 157 174		1 157 174						
Personnel et comptes rattachés		8C	77 948		77 948						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	47 524		47 524						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	55 643		55 643					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 320		4 320					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	381 656		381 656						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	93 277		93 277						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	3 876 780	VZ	2 176 780		1 700 000			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 500 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				29 988
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	405 000							

Désignation de l'entreprise : SA ORDISSIMO						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122025			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 236		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	1 650	
	Amendes et pénalités		WJ	1 650	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	548	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
						TOTAL I		WR	32 229		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB		
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc. (art 39 decies D)	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI					
déficit (II moins I)										XJ	439 117
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		0		XO	439 117

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2025

Libellé	Montant
Intérêts compte courant	548
DIFFERENCE CONV. PASSIF	26 795
Totalisation	27 343

2058A - Déductions diverses au 31/12/2025

Libellé	Montant
CI MECENAT	18 969
Frais AK en diminution de la prime émission	144 498
DIFFERENCE CONV.ACTIF	
DIFFERENCE CONV. PASSIF	60 445
Totalisation	223 912

Désignation de l'entreprise SA ORDISSIMO		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	4 934 911	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	4 934 911	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	439 117	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	5 374 028	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	45 634	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SA ORDISSIMO										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(3 259 527)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
							- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(387 519)		Dividendes				ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF			
	TOTAL I	ØF	(3 647 046)		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG			(3 647 046)
										TOTAL II	(3 647 046)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	174 614			212 963		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	148 606		XQ	168 494			161 854		
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	40 300			40 000		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	124 925			134 233		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	303 665			447 974		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	811 997			997 023		
IMPOSTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	12 403			11 420		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS			9Z	19 557			22 956		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	31 960			34 376		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	146 449			413 287		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	145 978			190 327		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *				ØB	729 152					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	6,00	%		6,00	%	
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif)				JS						
	Revenu brut social (si le montant est positif)				JT						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA ORDISSIMO						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	CfÉtat 2059A-Détail...	29 805			17 683	12 122
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	5 400	(6 722)	(6 722)			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(6 722)				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2025

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
PEUGEOT 308 W 22/05/2018	17 683			17 683		5 400	5 400	5 400				
MARQUE PIXSTAR 14/11/2023	12 122				12 122		(12 122)	(12 122)				
Totalisation	29 805			17 683	12 122	5 400	(6 722)	(6 722)				

Désignation de l'entreprise : **SA ORDISSIMO** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA ORDISSIMO				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA ORDISSIMO		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		19
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		3 683 383
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX		3 683 383
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		55 794
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		269 297
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		143 330
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		468 420
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		2 278 127
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		457 284
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		34 406
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		6 722
TOTAL 3	OJ		2 776 539
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 375 264
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		1 375 264
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		3 683 383
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|5]

N° SIRET [4|4|3|2|7|3|5|1|1|0|0|0|4|0]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ORDISSIMO

ADRESSE (voie) 33 Avenue Léon Gambetta

CODE POSTAL 92120 VILLE MONTROUGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3
Totalisation	P5	3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4 407 261
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2 311 375
Totalisation	P6	6 718 636

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|5|

N° SIRET 4|4|3|2|7|3|5|1|1|0|0|0|4|0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ORDISSIMO

ADRESSE (voie) 33 Avenue Léon Gambetta

CODE POSTAL 92120 VILLE MONTROUGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Egalité
FraternitéN° 2067
(2026)Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SA ORDISSIMOdu 01012025Adresse 33 Avenue Léon Gambetta92120 MONTRouGEau 31122025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	VIELLE Alexandre		PRESIDENT		135 rue Castagnary 75015 PARIS			
2	DELMOTTE Brice		DIRECTEUR TECHNIQUE		10 avenue de Bellevue 91120 Palaiseau			
3	ARCHAS Aurélie		INGENIEUR COMMERCIAL		183 rue du Ielie 59310 SAMEON			
4	VITOUX Pascal		INGENIEUR INFORMATICI		129 Avenue Henri Ginoux 92120 MONTRouGE			
5	MARTINS MORAES Josef		DIRECTEUR COMMERCIAL		120 1 Wiesenstrasse x x			
6	SARGHA Eddy		Logisticien/Commercial		2 rue de l'Aspre 06510 CARROS			
7	ROUSSEL Camille		INGENIEUR COMMERCIAL		197 rue Léo Lagrange 62575 BLENDECQUES			
8	COMBEAU Marine		Chef de produit		232 B Avenue Sainte Marguerite Les Jardins d'Olympe 06200 NICE			
9	MERCIER JORDAN		INGENIEUR INFORMATICI		94BIS QUAI DE LA LOIRE 75019 PARIS 19			
10	LALLIAUME VIRGINIE		RESPONSABLE CLIENTELE		14 PLACE DU SANCERROIS 75019 PARIS 19			
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	74 040			74 040				74 040
2	72 000			72 000				72 000
3	60 626			60 626				60 626
4	52 768			52 768				52 768
5	47 266		1 967	49 233				49 233
6	40 539			40 539				40 539
7	37 900			37 900				37 900
8	31 037			31 037				31 037
9	34 495			34 495				34 495
10	28 497			28 497				28 497
**	479 168		1 967	481 135				481 135

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	481 135	- de l'exercice ⑩	(439 117)
- de l'exercice précédent ⑩	460 426	- de l'exercice précédent ⑩	(847 772)
Nom et qualité du signataire VIELLE ALEXANDRE PRESIDENT		A MONTRouGE....., le Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche



**Crédit d'impôt recherche (art 244 quater B du CGI)
et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI)**

(article 244 quater B du CGI et
article 244 quater B bis du CGI)

Dépenses engagées au titre de l'année 2025

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique "Professionnels". Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01/01/2025	Clos le	31/12/2025
---------------------------------	------------	---------	------------

Cachet du service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	443273511	Code NACE	4741Z
	Activités (cf notice)	Electronique		
SA ORDISSIMO 33 Avenue Léon Gambetta 92120 MONTROUGE		(ancienne adresse en cas de changement)		

• Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	Désignation et adresse de la société mère		N° SIREN de la société mère	
				Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée.	
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)				DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)				DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) ²				DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1 ^{re} fois des dépenses de recherche en 2025 *				AZ	

• Entreprises nouvelles créées en 2025 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	3 683 383			
• Nombre de salariés	CZ	15	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	4
• Sociétés de personnes * n'ayant pas opté pour l'IS	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*		FZ
					GZ

* Cocher la case correspondante

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI

I - DEPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT (CIR-RECHERCHE)		ANNEE CIVILE 2025
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses ligne 4 et 5)	3a	
Forfait représentatif de la participation personnelle des dirigeants d'entreprises individuelles et des associés de sociétés soumises au régime fiscal des sociétés de personnes	3b	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs exposées jusqu'au 14/02/2025 ³ (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) au prorata des périodes suivantes : dépenses exposées du 01/01 au 14/02 (ligne 1 x 75%)+[(ligne 3a + ligne 3b + ligne 4) x 43 %]+ligne 5 dépenses exposées du 15/02 au 31/12/2025 (ligne 1 x 75%)+[(ligne 3a + ligne 3b + ligne 4) x 40 %] ⁴	6	

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

² Les termes CRC et CICo sont utilisés de manière équivalente pour désigner le crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3a + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) jusqu'au 14/02/2025 ⁵	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) jusqu'au 14/02/2025 ⁵	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV) jusqu'au 14/02/2025 ⁵	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf.notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées jusqu'au 14/02/2025 dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique, jusqu'au 14/02/2025 ⁵ , dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise : (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	

B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES ⁶ (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNEE CIVILE 2025	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	15a
	à l'étranger ⁷ :	15b
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	16a
	à l'étranger ⁷ :	16b
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à [ligne 14 x 3 (positif)] , reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à [ligne 14 x 3 (positif)] , reporter le résultat du calcul précité	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant en ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20) dans la limite de 10 000 000 €	21	

3 L'article 55 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 supprime le dispositif « jeunes docteurs » pour les dépenses exposées à compter du 15 février 2025.

4 L'article 55 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 abaisse le taux du « forfait de fonctionnement » applicable aux dépenses de personnel de 43 % à 40 %.

5 L'article 55 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 exclut de l'assiette du crédit d'impôt recherche (CIR) les dotations aux amortissements et les frais liés à la prise, la maintenance et la défense des brevets et des certificats

6 Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

7 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNEE CIVILE 2025	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) <i>(ligne 14 + ligne 21)</i>	22	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁸⁻⁹	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	24	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	25	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)</i>	26a	
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	ANNEE CIVILE 2025	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection <i>(ligne 27 + ligne 28)</i>	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁸	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	31	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	32	
Montant net total des dépenses de collection <i>(ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)</i>	33a	
Dont mt. net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer	33b	

MONTANT NET TOTAL DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 26a + ligne 33a)</i>	34a	
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer <i>(ligne 26b + ligne 33b)</i>	34b	

III - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT AU TITRE DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DEPENSES PORTEES LIGNES 34a ET 86 N'EXCEDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche <i>(reporter le montant indiqué ligne 26a)</i>	35a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer <i>(reporter le montant indiqué ligne 26b)</i>	35b	
Montant du crédit d'impôt <i>(ligne 35a-35b) x 30% + (ligne 35b x 50%)</i> ¹²	36	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 91a)</i>	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche <i>(ligne 36 + ligne 37)</i>	38a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	38b	

⁸ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁹ L'article 58 de la loi de finances pour 2025 précise que les subventions publiques à déduire des bases de calcul du CIR s'entendent des aides reçues par les entreprises à raison des opérations ouvrant droit au crédit d'impôt versées par les personnes morales de droit public ou par les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public.

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf.notice)

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (<i>report de la ligne 33a</i>)	39a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (<i>report de la ligne 33b</i>)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (<i>ligne 39a - ligne 39b</i>) x 30% + (<i>ligne 39b</i> x 50%) ¹²	40	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (<i>ligne 40 + ligne 41</i>)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°2023/2831 de la Commission, du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (<i>ligne 42a + ligne 43</i>)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 300 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un dpt d'outre-mer après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €

DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de rech. collaborative) (<i>reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86)</i>)	47a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (<i>reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86)</i>)	47b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche (<i>ligne 47a - ligne 47b</i>) x 30% + (<i>ligne 47b</i> x 50%)	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) [<i>ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86)</i>]	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (<i>ligne 49</i> x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 48 + ligne 50</i>)	51	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (<i>ligne 51 + ligne 52</i>)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	53b	
DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (<i>report du montant porté ligne 33a</i>)	54a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (<i>report de la ligne 33b</i>)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(<i>ligne 54a</i> dans la limite de la ligne 55 - <i>ligne 54b</i> dans la limite de la ligne 55) x 30 %] ((<i>ligne 54b</i> dans la limite de la ligne 55) x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excèdent le plafond disponible [(<i>ligne 54a - ligne 55</i>) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5% [(<i>ligne 54a - ligne 55</i>) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (<i>ligne 56 + ligne 57</i>)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (<i>ligne 58 + ligne 59</i>)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°2023/2831 de la Commission, du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (<i>ligne 60 + ligne 61</i>)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis Si le montant ligne 61 est égal à 300 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	63b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) ¹³	ANNEE CIVILE 2025	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	74 843
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	20 000
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	94 843
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	94 843
Montant des subventions publiques remboursables ou non ¹⁴	72	
Pour les prestataires, sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁵	74	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹⁶	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	94 843
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un dpt outre-mer	76b	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
Montant total du crédit d'impôt ((lignes 76a - 76b - 76c - 76d) x 20% ¹⁷) + (ligne 76b x 60%) + (ligne 76c x 40 %) + (ligne 76d x 35%) ¹⁸	77	18 969
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	18 969
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un département d'outre-mer	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	18 969
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI

V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CREDIT D'IMPOT (CRC)	ANNEE CIVILE 2025	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹⁹	en France :	82a
	à l'étranger :	82b
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'exécède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non ²⁰	84	
Montant des remboursements des aides publiques ²¹	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91d)	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)	90	

¹³Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

¹⁴Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁵Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf.notice)

¹⁶Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹⁷L'article 56 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a abaissé le taux de droit commun du dispositif de 30 % à 20 % aux dépenses exposées à compter du 1er janvier 2025.

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de R collaborative
TOTAL					
		91a	91b	91c	91d

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de R collaborative
TOTAL					
		92a	92b	92c	92d

VIII - UTILISATION DE LA CREANCE²²

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Reporter le montant des crédits d'impôt déterminés ligne 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant des crédits d'impôt déterminés ligne 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII - SIGNATURE

A MONTRouGE	Le
Nom, Qualité VIELLE Alexandre Président	Signature
Adresse email : alexandre@ordissimo.fr	
Téléphone : 0140847200	

¹⁸ Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

¹⁹ Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C § 300 à 340).

²⁰ Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l'article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

²¹ Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

²² S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.